

N° 681 – 5 JUIN 2013

Le ministre écrit à la Commission, Le SNCTA maintient sa pression !

EN ECRIVANT AUX COMMISSAIRES EUROPEENS, LE MINISTRE DELEGUE AUX TRANSPORTS, M. CUVILLIER, AFFICHE UNE POSITION COURAGEUSE QUI NECESSITE TOUTEFOIS D'ETRE CONFIRMEE PAR DES ENGAGEMENTS PRECIS.

Le SNCTA prend acte du courrier de M. Cu villier, Mi nistre délégué aux Transports, à M. Kallas, Com mis saire européen. Ce courrier permet enfin de con naître le positionnement du gouvernement français sur les exigences déplacées de la Commission, no tamment en ce qui concerne les objectifs de perfor mance économique pour la seconde période de réf érence (RP2).

Le SNCTA considère ce courrier comme une étape es sentielle qui permet aujourd'hui de marquer une pause dans le processus engagé par une Commission Européenne par trop perméable à certains groupes de pression qui n'apprécient la performance ATC qu'en regard de son coût.

Cette déclaration affichée du gouvernement doit maintenant trouver sa concrétisation dans des prises de décision puis des actions.

Les prestataires de service de navigation aérienne, et plus particulièrement la DSNA, sont les garants de la sauvegarde du plus haut niveau de sécurité dans les transports aériens. Leurs missions de service public permettent d'accompagner le développement éco nomique des régions, et garantissent à l'ensemble des citoyens l'accès à des services navigation aé rienne d'un niveau de sécurité homogène sur l'ensemble du territoire. Cet objectif de sécurité et ces missions de service public ont un coût qui doit être assumé et cesser d'être comprimé.

Le SNCTA considère que le gouvernement a au jourd'hui une opportunité de s'engager dans une démarche alternative à celle voulue par la Commis sion. Il peut, par son engagement dans le protocole d'accord qu'il s'apprête à négocier avec les person nels, permettre à la navigation aérienne de faire face dans les meilleures conditions aux défis de demain.

À cette fin, il doit :

- garantir les moyens nécessaires au déploie ment dans les meilleurs délais et conditions des outils de contrôle de demain,
- relancer les travaux d'infrastructures et relan cer les structures et les moyens qui permet tront de préparer les contrôleurs aux évolu tions techniques et structurelles majeures à venir,
- regagner la confiance des contrôleurs s'il veut s'assurer leur adhésion aux projets de de main. Pour cela, il doit rétablir, comme il s'y était engagé en 2010, un système de rému nération qui autorise les revalorisations et qui permette de compenser les efforts que la navigation aérienne ne manquera pas de leur demander,
- prévoir une nouvelle négociation avec les per sonnels concernés autour de la définition des objectifs de performance pour RP2.

L'AVIS DU SNCTA

C'est à ces conditions et après la lecture de la première version du Protocole que le SNCTA acceptera de lever son préavis de grève, car il est convaincu de l'impérieuse nécessité de préparer la navigation aérienne française et ses personnels aux défis de demain. A ce jour, si un premier pas est fait, nos demandes ne sont toujours pas satisfaites.

C'est la raison pour laquelle il est fondamental de rester mobilisés les 11, 12 et 13 juin !!